

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 03 avril 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 14 Nbre de votants : 14
Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250408 - 10 - VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le montant des subventions versées pour l'année 2024.

Vu les dossiers de demande de subventions pour 2025,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions pour l'année 2025 selon la répartition suivante :

	Subvention versée en 2024	Proposition 2025
A.D.M.R LA PIERRE DIALAN	1 300,00 €	1 300,00 €
Association des Parents d'Elèves de Cahagnes	700,00 €	700,00 €
Amicale de la Gym volontaire de Cahagnes	200,00 €	300,00 €
Comité de Jumelage Horsted Keynes	700,00 €	700,00 €
Coopérative de l'école maternelle	3 000,00 €	3 000,00 €
Coopérative de l'école élémentaire	5 500,00 €	5 500,00 €
Fonds de solidarité au logement (FSL)	80,00 €	80,00 €
Société de chasse communale	500,00 €	500,00 €
Union Nationale des Combattants	400,00 €	400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 0 « *abstention* » :

- **DECIDE** d'attribuer pour 2025 les subventions aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 22 avril 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

